

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 3^e/62-07

Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

RD 466 – Déviation de ASPACH

Travaux d'implantation de deux pylônes

Convention technique et financière avec RTE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la prise en charge de la participation financière d'un montant de 111 800 € au profit de RTE à l'opération AL 11, chapitre 204, nature 2042.
- Autorise le Président à signer et à exécuter avec RTE, la convention, jointe au rapport, fixant les conditions techniques et financières des travaux d'implantation de deux pylônes dans le cadre de la déviation de ASPACH .

LE PRESIDENT

Charles EUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions